

MODE D'EMPLOI PHASE D'ADMISSION

www.parcoursup.fr

parcoursup_info

enseignementsup-recherche.gouv.fr education.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SOMMAIRE

LES INSCRIPTIONS DES CANDIDATS SUR PARCOURSUP	4
PARCOURSUP: LE FONCTIONNEMENT DES ADMISSIONS	5
À PARTIR DU 22 MAI : COMMENT ÇA MARCHE ?	6
LES RÉPONSES DES CANDIDATS AUX FORMATIONS	7
LES DIFFÉRENTS TYPES DE RÉPONSES	10
UNE PLACE POUR CHACUN AVEC LA COMMISSION D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	12
UN ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE	13
LA PHASE COMPLÉMENTAIRE ACCESSIBLE À TOUS LES CANDIDATS DÈS LE 26 JUIN	14
LE CALENDRIER DES DÉLAIS DE RÉPONSE AUX PROPOSITIONS D'ADMISSION	15



Le Plan Étudiants : investir en faveur de l'orientation et de la réussite des étudiants

Lutter contre la sélection par l'échec dans le premier cycle universitaire et supprimer le tirage au sort, telle est l'ambition du Plan Étudiants, présenté le 30 octobre dernier par Edouard Philippe, Premier ministre, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, et doté d'un financement de près d'un milliard d'euros sur 5 ans.

Le Plan Étudiants a notamment débouché sur la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018. Cette loi a été adoptée par le Parlement et validée par le Conseil constitutionnel. Elle a reçu le soutien du CNESER, l'instance représentative réunissant l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur (organisations syndicales des personnels, organisations étudiantes ou conférences de chefs d'établissement, par exemple).

Le Plan Étudiants repose sur trois principes fondamentaux :

- Le baccalauréat comme seul passeport d'entrée dans le supérieur : une place sera proposée à tout candidat qui souhaite poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur ;
- L'accompagnement des candidats pour qu'ils réussissent dans leur études supérieures par des dispositifs adaptés et des parcours personnalisés en fonction de leurs besoins ;
- L'engagement de profondes transformations, pour que l'avenir des étudiants ne soit plus décidé par une machine, mais accompagné, réfléchi, et qu'il leur permette de s'épanouir et de réussir.

La volonté de supprimer le recours au tirage au sort et d'améliorer l'orientation des candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur a ainsi conduit à la mise en place d'une nouvelle plateforme d'admission. Baptisée Parcoursup suite à un vote des internautes, cette plateforme a été conçue en lien avec des chercheurs de premier plan. Elle est placée sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle a d'ores et déjà prouvé son efficacité, en permettant à 810 957 candidats de formuler leurs vœux d'études pour la rentrée universitaire 2018.

Du 22 mai au 21 septembre 2018 se déroulera la phase d'admission durant laquelle les candidats recevront jour après jour les réponses à chacun de leurs vœux. Pour la première fois, le processus d'admission dans l'enseignement supérieur ne répond plus à une logique quantitative, mais devient qualitatif : le nombre de propositions d'admission augmentera jour après jour, pour permettre à chaque candidat de choisir la formation qu'il préfère, en fonction de ses envies. Ce livret a pour objectif d'en expliquer le fonctionnement et le calendrier.

LES INSCRIPTIONS DES CANDIDATS SUR PARCOURSUP

- Cette année, 810 957 lycéens et candidats en réorientation ont formulés jusqu'à 10 vœux non-hiérarchisés entre le 22 janvier et le 31 mars. Les vœux qu'ils ont confirmés et pour lesquels leurs dossiers ont été complétés dans les temps ont été transmis aux établissements d'enseignement supérieur. En moyenne, les candidats ont formulé 7,4 vœux.
- Les établissements d'enseignement supérieur ont examinés ces candidatures entre le 4 avril et le 18 mai afin de définir un classement pédagogique et de proposer des parcours personnalisés aux candidats qui ont besoin d'être accompagnés vers la réussite.
- Pour la première fois cette année, Parcoursup donne une image réelle des souhaits des lycéens et des candidats en réorientation. Les contraintes administratives qui existaient auparavant ont disparues (pastilles vertes, obligation de faire des vœux groupés, hiérarchisation des voeux...) pour laisser place à des voeux libres et réfléchis. En 2018, 68 % des vœux formulés par les candidats ont porté sur des filières « sélectives » (CPGE, IUT, BTS). L'université et les formations non sélectives ont attirés à elles seules près de 32 % des vœux formulés par les candidats.
- Avec Parcoursup, des propositions d'admission seront adressées quotidiennement aux candidats. L'objectif
 est de permettre aux établissements d'établir un dialogue continu avec les futurs étudiants afin de parvenir,
 pendant la phase d'admission, à une meilleure orientation et un meilleur accueil à la rentrée 2018.

Des mesures en faveur de la réussite pour tous

Afin de garantir un droit réel à la réussite pour tous dans l'enseignement supérieur, le Gouvernement a souhaité réserver un pourcentage de places réservées aux candidats boursiers dans toutes les formations publiques, y compris dans les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles. De plus, les meilleurs bacheliers conservent leur droit de s'inscrire dans la formation de leur choix. Ce droit a été étendu aux filières sélectives.

Ce taux est fixé académie par académie par le recteur, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur de leur territoire.

La **priorité académique** reste la règle afin de permettre aux lycéens et aux candidats en réorientation d'étudier près de chez eux. Parcoursup permet par ailleurs davantage de **mobilité** pour ceux qui souhaitent étudier **en dehors de leur académie d'origine**. C'est une réelle évolution qui doit permettre à tous les étudiants de construire le projet de formation qu'ils souhaitent et dans lequel ils s'épanouiront. En lle-de-France, afin d'accueillir tous les étudiants dans les meilleures conditions, la PACES, les licences de STAPS et de psychologie sont régionalisées.

PARCOURSUP: LE FONCTIONNEMENT DES ADMISSIONS

Du 22 mai au 5 septembre 2018 se déroule la phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup. Pour la première fois, le tirage au sort a été supprimé et 19 000 places ont été créées dans les filières les plus demandées, sur l'ensemble du territoire. Les candidats recevront désormais une réponse à chacun de leurs vœux, ce qui leur permettra de choisir sereinement la formation qu'ils souhaitent poursuivre dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018.

Parcoursup fonctionne en continu: chaque matin, les dossiers des candidats sont actualisés. Chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère une place pour un autre candidat qui souhaite également suivre cette formation. Les délais de réponse aux propositions d'admission se réduisent au fur et à mesure que la rentrée universitaire approche, pour que chacun trouve sa place rapidement. Un calendrier est mis est disponible à la fin de ce livret.

Lorsqu'une proposition d'admission est faite par un établissement, les candidats reçoivent une alerte via la messagerie Parcoursup, la messagerie personnelle et l'application Parcoursup. Les professeurs et les parents qui ont précisé leur adresse mail lors de l'inscription du candidat recevront également ces alertes. Il est toujours possible pour les parents de renseigner leur adresse mail.

Les formations non sélectives (licences, Paces), à partir de l'examen des dossiers qu'elles ont effectué depuis le 4 avril, peuvent désormais proposer des parcours personnalisés permettant aux étudiants de bénéficier d'un accompagnement personnalisé vers la réussite, c'est le « oui-si ».

Focus sur les parcours personnalisés

Les parcours personnalisés sont une nouveauté du Plan Étudiants, traduite sur Parcoursup par une proposition d'admission «oui-si».

La proposition d'admission « oui-si » permet aux universités de proposer des parcours personnalisés à tous les candidats qui ont besoin d'un accompagnement vers la réussite. C'est un progrès social pour permettre à tous de réussir leurs études supérieures.

Ces parcours personnalisés peuvent prendre différentes formes (TD, cours supplémentaires, modules, cours d'appui) et différentes temporalités (quelques mois, un semestre, une année supplémentaire). Ces parcours personnalisés permettent aux candidats d'obtenir un accompagnement adapté à leur besoin, sous la forme par exemple de modules de méthodologie ou de consolidation dans des disciplines où ils sont plus fragiles.

Sur la plateforme, la proposition d'admission «oui-si» sera affichée au moment de la transmission des réponses aux candidats. Ils pourront, en cliquant sur la case «description» qui est juste en dessous de la réponse oui-si sur l'interface, ouvrir une fenêtre leur permettant de consulter les informations renseignées par l'établissement.

À PARTIR DU 22 MAI : COMMENT ÇA MARCHE ?

Au cours de la semaine du 22 mai, un temps d'accueil et d'échange sera organisé dans les lycées pour que les élèves puissent dialoguer avec leurs professeurs et les conseillers d'orientation. Des ressources ont été mises à leur disposition à cet effet.

La phase de réponse des formations aux vœux des candidats débutera le 22 mai en fin d'après-midi. Les propositions d'admission seront alors transmises dans le dossier Parcoursup, qui sera ensuite actualisé chaque matin, en permettant à toutes les situations d'évoluer rapidement.

Les différentes réponses des formations que les candidats peuvent recevoir

Pour une formation sélective (BTS, DUT, CPGE, écoles) >> Oui (proposition d'admission) >> Oui - en attente d'une place (votre position dans la liste d'attente est affichée) >> Non (la formation n'a pas retenu votre dossier)



Quelques conseils avant de recevoir les réponses des établissements :

- Prendre le temps de regarder la liste des voeux et de faire un point sur les préférences des candidats : cela les aidera à anticiper les choix qu'ils auront à faire quand ils recevront des propositions d'admission des établissements.
- Télécharger l'application mobile Parcoursup ou la mettre à jour, elle sera très utile à partir du 22 mai pour être averti en temps réel des propositions d'admission qui leur seront faites.
- Échanger avec les psychologues de l'éducation nationale (conseiller d'orientation-psychologue), les services d'orientation des universités, participer aux actions d'information et d'accompagnement qui peuvent être organisées dans les lycées ou échanger avec les autres étudiants et l'entourage des candidats.

LES RÉPONSES DES CANDIDATS AUX FORMATIONS

Les candidats doivent accepter ou refuser une proposition dans les délais prévus pour chacune d'elle. Au fur et à mesure de la procédure, les délais s'accélèrent afin que chaque candidat puisse obtenir une proposition d'admission pour la rentrée 2018.

- Les dates limites de réponse à chaque voeu sont précisées (en face de chaque proposition) dans les mails et alertes que les candidats recevront dans leur dossier Parcoursup. Vous trouverez le calendrier des délais de réponses aux propositions d'admission page 15.
- Les candidats qui acceptent une proposition d'admission mais qui souhaitent attendre d'avoir une réponse à d'autres de leurs voeux «en attente» doivent le préciser en cliquant sur «je maintiens» en face de chaque voeu correspondant.

Si un candidat ne répond pas à une proposition d'admission dans les délais prévus, il perd toutes les propositions d'admission qui lui ont été faites. Il a la possibilité, pendant 5 jours après l'expiration du délai, de se connecter à son dossier Parcoursup pour maintenir les vœux apparaissant "en attente".

Quelques conseils pour bien choisir :

À partir du 22 mai

- Consulter régulièrement la messagerie personnelle, la messagerie intégrée à Parcoursup ou l'application
 Parcoursup sur le téléphone portable: le candidat sera prévenu une fois par jour (le matin) dès qu'une proposition d'admission sera faite. Les proches seront aussi avertis s'ils ont renseigné leurs adresses mail dans Parcoursup.
- Pour accepter ou refuser une proposition d'admission, il est important d'être attentif aux délais de réponse prévu. La date limite pour accepter une proposition d'admission sera affichée en face de chacune des propositions d'admission dans le dossier Parcoursup.

Lorsque le candidat aura accepté une proposition d'admission

- Dès que la proposition d'admission est acceptée, consulter dans le dossier Parcoursup le message qui précise le calendrier et les modalités d'inscription administrative indiquées pour le futur établissement.
- Si le candidat est accepté dans une formation hors Parcoursup: il doit renoncer à ses vœux sur Parcoursup et télécharger sur la plateforme l'attestation de désistement de la procédure Parcoursup. Elle sera obligatoirement demandée par l'établissement hors Parcoursup au moment de l'inscription administrative.
- Préparer les démarches en vue de la rentrée universitaire: logement, bourse, etc. Si ce n'est pas encore fait: les candidats ont jusqu'au 31 mai pour constituer leur dossier social. Toutes les informations sur www.etudiant.gouv.fr.

LES CANDIDATS RECEVRONT LES ALERTES DES PROPOSITIONS D'ADMISSION TOUS LES MATINS



SUR LE PORTABLE VIA L'APPLICATION PARCOURSUP PRÉALABLEMENT TÉLÉCHARGÉE OU MISE À JOUR



DANS LA MESSAGERIE PERSONNELLE



DANS LA MESSAGERIE INTÉGRÉE À PARCOURSUP



Le numéro vert 0800 400 070 de Parcoursup reste disponible jusqu'au mois de septembre et est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 16h.

La rubrique "contact" de la plateforme permet de poser toutes les questions, tous les jours de la semaine.



> Les différents types de réponses

Jérôme reçoit une ou plusieurs réponses positives « oui » ou « oui-si »

Il est « en attente d'une place » pour d'autres formations

> Pour la proposition "oui" ou "oui-si" :

Si cette proposition plait à Jérôme, il peut l'accepter tout de suite.

Si Jérôme a **plusieurs** propositions « oui » ou « oui-si » : il ne peut en accepter qu'une seule > il doit donc choisir celle qu'il préfère et refuser les autres (il libère ainsi des places pour les autres candidats).

> Pour ses vœux en attente:

Jérôme peut choisir de conserver ses voeux en attente, car il hésite encore entre la proposition qu'il a déjà acceptée et celles auxquelles il n'a pas encore de réponse. Il doit le préciser sur son dossier en cliquant sur «je maintiens». **Pour chaque voeu en attente la position sera affichée.**

Si Jérôme refuse la ou toutes les **propositions d'admission** qui lui sont faites, ses vœux «en attente» sont maintenus automatiquement.

Sarah reçoit uniquement des réponses « en attente d'une place »

- La position de Sarah dans la liste d'attente est affichée pour chacun de ses voeux. Elle peut suivre son évolution chaque jour et cette évolution peut aller très vite.
- **Des places vont se libérer au fur et à mesure** et Sarah recevra une alerte dès qu'une proposition d'admission lui sera faite.

Axel a reçu des réponses « non » à tous ses vœux

(cela n'est possible que s'il a formulé des vœux en formation sélective)

- Dès le 22 mai, un courriel sera adressé à Axel pour lui indiquer qu'il peut solliciter via Parcoursup l'accompagnement de la Commission d'accès à l'enseignement supérieur, qui l'aidera à trouver une formation au plus proche de ses vœux initiaux.
- Dès le 26 juin, il pourra également participer via Parcoursup à la phase complémentaire et formuler 10 nouveaux vœux dans des formations où des places sont encore disponibles. L'année dernière, 130 000 places sont restées vacantes dans l'enseignement supérieur.

Paula n'a formulé que deux voeux. Elle reçoit : un « oui » et un « oui-si »

> Elle doit choisir entre les deux propositions d'admission reçues.

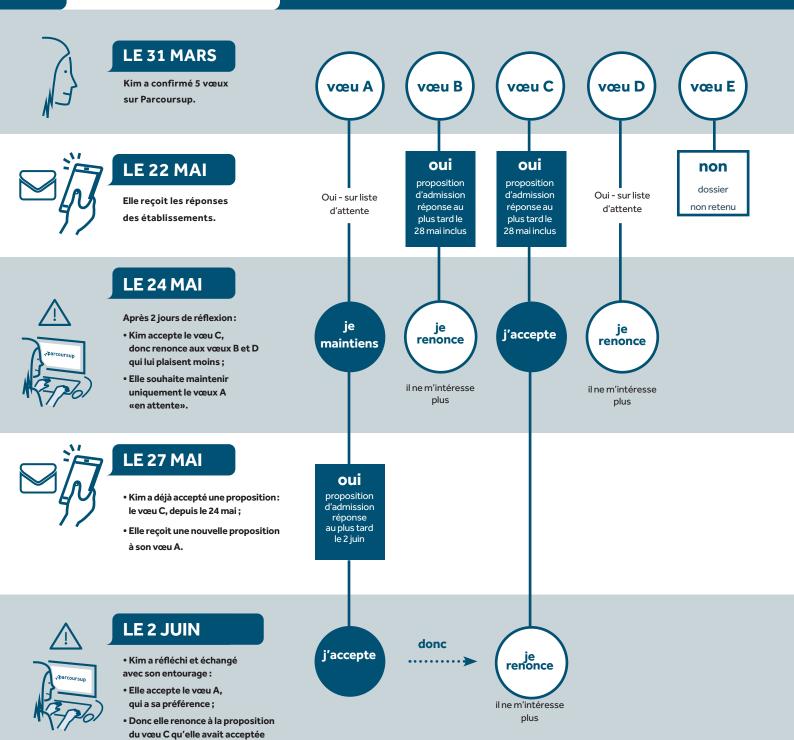
La formation qui lui propose un « oui si » l'intéresse, parce qu'elle lui permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Paula clique sur le bouton «description» qui l'informe du parcours personnalisé proposé par la formation, puis l'accepte.

Comment répondre aux propositions d'admission sur Parcoursup?

- Vous ne pouvez accepter qu'une seule proposition d'admission à la fois.
- Lorsque vous acceptez une proposition, vous devez préciser si vous souhaitez «maintenir» ou «renoncer» à vos propositions d'admission «en attente ».
- Répondez au fur et à mesure et dans les délais impartis aux propositions d'admission qui vous sont faites.
- > Les dates limites de réponses sont précisées dans les mails et alertes que vous recevrez et dans votre dossier Parcoursup en face de chaque proposition. **N'attendez pas la date limite.**
- Respectez bien les délais de réponse pour ne pas perdre toutes les propositions d'admission qui vous ont été faites et vos vœux en attente.
- Si vous acceptez une proposition d'admission dans une formation qui n'est pas sur Parcoursup, vous devez clore votre dossier sur la plateforme en téléchargeant l'attestation de démission qui vous sera obligatoirement demandée par la formation que vous avez choisie.
- Lorsque vous avez confirmé définitivement un vœu, vous devez ensuite procéder à votre inscription administrative dans l'établissement concerné. N'oubliez pas de faire également toutes les démarches pour préparer votre rentrée sur <u>www.étudiant.gouv.fr</u>

Les choix de Kim

le 24 mai.



UNE PLACE POUR CHACUN AVEC LA COMMISSION D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour la première fois, une **commission d'accès à l'enseignement supérieur** sera mise en place dans chaque académie dès le 22 mai. Les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives à leurs voeux dans les filières sélectives pourront saisir cette commission qui les accompagnera et leur proposera une formation au plus proche de leurs voeux initiaux.

Comment saisir la commission?

Chaque année, certains candidats qui n'ont formulé que des voeux en filière sélective, recoivent uniquement des réponses négatives à leurs voeux. Cette année, ces candidats :

- recevront un mail de Parcoursup sur leur messagerie personnelle ainsi que sur leur messagerie Parcoursup les informant de la marche à suivre pour saisir la commission ;
- pourront se rendre sur la rubrique dédiée dans leur dossier Parcoursup qui explique la marche à suivre pour saisir la commission sur la page «Admission» du dossier du candidat : « Si vous souhaitez être accompagné par la commission d'accès à l'enseignement supérieur, vous devez le signaler dans la rubrique «CAES» ci-dessus ».

En cliquant sur la rubrique dédiée «CAES», le candidat obtient les informations suivantes :

« Tous les vœux que vous avez confirmés portaient sur des formations sélectives.

Votre dossier n'a pas été retenu par les commissions d'examen des vœux des formations que vous avez demandées au regard des critères qu'elles ont définis.

Afin de vous accompagner dans la recherche d'une solution adaptée, il est conseillé de solliciter la commission d'accès à l'enseignement supérieur. Cette commission, placée sous la responsabilité du recteur, prendra en compte votre projet de formation, votre préférence, les acquis de votre formation et vos compétences afin de vous faire une proposition d'inscription dans une formation pour la rentrée.

La commission pourra également vous proposer un accompagnement dans votre établissement d'origine ou dans une structure d'aide à l'orientation, pour vous aider dans votre réflexion sur votre projet de formation. De plus, elle vous expliquera les démarches pour participer à la phase complémentaire qui vous permettra de formuler, dès le 26 juin, des nouveaux vœux dans des formations où des places sont disponibles.

Si vous souhaitez solliciter la commission d'accès à l'enseignement supérieur, cochez la case ci-dessous.»

Le candidat qui aura coché la case «Je souhaite solliciter la commission d'accès à l'enseignement supérieur», verra sa demande de saisie envoyée.

Le droit au réexamen pour les candidats ayant des besoins spécifiques :

Si le candidat est en situation de handicap, sportif de haut niveau, ayant une famille à sa charge, ou s'il présente un trouble de santé invalidant, il peut demander au recteur de réexaminer son dossier et solliciter auprès de lui l'inscription dans un établissement déterminé, qui correspond à ses besoins spécifiques.

Ce droit d'inscription par le recteur a été introduit par la loi ORE. Le recteur étudiera donc la demande et pourra faire des propositions au candidat pour la rentrée 2018, en tenant compte de ses besoins, sa situation, ses souhaits et son projet.

UN ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

Avec Parcoursup, c'est l'accompagnement humain qui est placé au cœur du processus d'admission. Plusieurs nouveaux dispositifs sont mis en place, pour que chaque candidat qui souhaite poursuivre des études reçoive une proposition d'admission dans l'enseignement supérieur:

Au lycée, les **professeurs principaux** pourront consulter les propositions d'admission en même temps que leurs élèves. Ils peuvent ainsi jouer un rôle d'accompagnement des élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire, avec le concours des conseillers d'orientation de l'établissement.

Les psychologues de l'Éducation nationale (conseillers d'orientation) et les experts de Parcoursup répondent à toutes les questions sur Parcoursup via la rubrique « contact » de la plateforme et sur le numéro vert 0800 400 070, du lundi au vendredi de 10 h à 16 h. Toutes les informations sont à retrouver sur >> www.parcoursup.fr

> S'appuyer sur le dispositif INSPIRE, labellisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

La plateforme Inspire propose une solution gratuite d'accompagnement basée sur le volontariat et est complémentaire aux conseils que le candidat peut recevoir de la part des équipes éducatives de son établissement.

Cet accompagnement comporte:

- Un test d'orientation permettant de mesurer la pertinence de ses choix Parcoursup au regard de son profil ;
- De nombreuses fiches avec des témoignages qui donnent une vision concrète des différentes filières.
- De plus, la plateforme permet aux candidats d'échanger avec des «étudiants Éclaireurs», bénévoles, sur les filières qui les intéressent et leur poser toutes leurs questions : pourquoi ont-ils choisi ces études-là, comment ont-ils vécu leurs premiers temps, la difficulté des cours, l'emploi du temps, etc?

Tous les candidats peuvent s'inscrire gratuitement sur le site https://inspire-orientation.org

Le dispositif Inspire est porté par l'association d'intérêt général Article 1.

LA PHASE COMPLÉMENTAIRE ACCESSIBLE À TOUS LES CANDIDATS DÈS LE 26 JUIN

La phase complémentaire sera ouverte à partir du 26 juin à tous les candidats. Elle débute après les épreuves du baccalauréat et permet aux candidats qui le souhaitent de formuler 10 nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places disponibles sur Parcoursup. Cette phase dure jusqu'au 21 septembre.

Tous les candidats qui le souhaitent peuvent s'inscrire en phase complémentaire. Elle s'adresse en particulier à :

- tous les candidats qui sont inscrits en phase principale et qui souhaitent faire des vœux dans des formations où des places sont disponibles ;
- ceux qui n'ont pas confirmé de voeux avant le 31 mars ;
- ceux qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup.

Le principe de la phase complémentaire est le suivant : les formations pour lesquelles il reste des places non pourvues les publient sur Parcoursup et les candidats intéressés peuvent ensuite y formuler des vœux.

Les formations sélectives participant à la phase complémentaire feront une proposition d'admission aux candidats, parmi ceux qui ont formulé un voeu. Pour les formations non sélectives, des places seront proposées aux candidats qui en font la demande, dans la limite de leur capacité d'accueil.

L'année dernière, 130 000 places sont restées vacantes à la rentrée 2017.





LE CALENDRIER DES DÉLAIS DE RÉPONSE AUX PROPOSITIONS D'ADMISSION

Chaque proposition a une date limite de réponse : vous devez respecter cette date.

Respectez bien le délai prévu pour répondre aux propositions d'admission qui vous sont faites. La date limite pour accepter une proposition d'admission sera affichée en face de chacun de vos vœux dans votre dossier Parcoursup.

MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Proposition Date limite de réponse	Proposition Date limite reçue le de réponse	Proposition Date limite de réponse	Proposition Date limite reçue le de réponse	Proposition limite de réponse
	1 juin >>> 7 juin	1 juil >>> 3 juil	1 août >>> 3 août	1 sept >>> 3 sept
	2 juin >>> 8 juin	2 juil >>> 4 juil	2 août >>> 4 août	2 sept >>> 3 sept
	3 juin >>> 9 juin	3 juil >>> 5 juil	3 août >>> 5 août	3 sept >>> 3 sept
	4 juin >>> 10 juin	4 juil >>> 6 juil	4 août >>> 6 août	4 sept >>> 4 sept
	5 juin >>> 11 juin	5 juil >>> 7 juil	5 août >>> 7 août	5 sept >>> 5 sept
	6 juin >>> 12 juin	6 juil >>> 8 juil	6 août >>> 8 août	6 sept >>> 6 sept
	7 juin >>> 13 juin	7 juil >>> 9 juil	7 août >>> 9 août	7 sept >>> 7 sept
	8 juin >>> 14 juin	8 juil >>> 10 juil	8 août >>> 10 août	8 sept >>> 8 sept
	9 juin >>> 15 juin	9 juil >>> 11 juil	9 août >>> 11 août	9 sept >>> 9 sept
	10 juin >>> 16 juin	10 juil >>> 12 juil	10 août >>> 12 août	10 sept >>> 10 sept
	11 juin >>> 17 juin	11 juil >>> 13 juil	11 août >>> 13 août	11 sept >>> 11 sept
	12 juin >>> 26 juin	12 juil >>> 14 juil	12 août >>> 14 août	12 sept >>> 12 sept
	13 juin >>> 27 juin	13 juil >>> 15 juil	13 août >>> 15 août	13 sept >>> 13 sept
	14 juin >>> 28 juin	14 juil >>> 16 juil	14 août >>> 16 août	14 sept >>> 14 sept
	15 juin >>> 29 juin	15 juil >>> 17 juil	15 août >>> 17 août	15 sept >>> 15 sept
	16 juin >>> 30 juin	16 juil >>> 18 juil	16 août >>> 18 août	16 sept >>> 16 sept
	17 juin >>> 1 juil	17 juil >>> 19 juil	17 août >>> 19 août	17 sept >>> 17 sept
	18 juin	18 juil >>> 20 juil	18 août >>> 20 août	18 sept >>> 18 sept
	19 juin	19 juil >>> 21 juil	19 août >>> 21 août	19 sept >>> 19 sept
	20 juin	20 juil >>> 22 juil	20 août >>> 22 août	20 sept >>> 20 sept
	21 juin DAC	21 juil >>> 23 juil	21 août >>> 23 août	21 sept >>> 21 sept
22 mai >>> 28 mai	22 juin BAC —	22 juil >>> 24 juil	22 août >>> 24 août	
23 mai >>> 29 mai	23 juin	23 juil >>> 25 juil	23 août >>> 25 août	
24 mai >>> 30 mai	24 juin	24 juil >>> 26 juil	24 août >>> 26 août	
25 mai >>> 31 mai	25 juin	25 juil >>> 27 juil	25 août >>> 27 août	
26 mai >>> 1 juin	26 juin >>> 1 juil 🛕	26 juil >>> 28 juil	26 août >>> 28 août	
27 mai >>> 2 juin	27 juin >>> 1 juil	27 juil >>> 29 juil	27 août >>> 29 août	
28 mai >>> 3 juin	28 juin >>> 1 juil	28 juil >>> 30 juil	28 août >>> 30 août	
29 mai >>> 4 juin	29 juin >>> 1 juil	29 juil >>> 31 juil	29 août >>> 31 août	
30 mai >>> 5 juin	30 juin >>> 2 juil	30 juil >>> 1 août	30 août >>> 1 sept	
31 mai >>> 6 juin		31 juil >>> 2 août	31 août >>> 2 sept	

Pendant les épreuves du bac, vous ne recevez aucune proposition d'admission. Quand le délai de réponse arrive à son terme pendant cette période (pour les propositions d'admission reçues entre le 12 et le 17 juin), ce délai est décalé pour tenir compte des 8 jours des épreuves. Si la période de délai de réponse est dépassée, votre vœu sera considéré comme «abandonné», soyez donc attentifs aux alertes et aux mails que vous allez recevoir.

7 jours (J+6) jusqu'au 1er juillet inclus 3 jours (J+2) 2 jours (J+1) Le jour même

^{──►} Du 26 juin au 21 septembre : phase complémentaire permettant de faire 10 nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places libres



www.parcoursup.fr parcoursup_info



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

www.enseignementsup-recherche.fr

@sup_recherche

education.gouv.fr

② @EducationFrance